



ROYAN, le 21 décembre 2007

HT/SD

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **vendredi 28 décembre 2007 à 18 h 30**, salle du Conseil Municipal et se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

- Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 1. Concession à la ville de Royan de l'établissement et de l'exploitation d'un port de pêche, de commerce et de plaisance – avenant n° 5 au cahier des charges de la concession
- 2. Attribution de subventions 2007 – convention d'objectifs entre la ville et le Royan Vaux Atlantique Football Club – avenant n° 1
- 3. Approvisionnement en denrées alimentaires pour la cuisine centrale
- 4. Aménagement de l'axe "Tassigny et Fleurs de la Paix" – attribution des marchés
- 5. Plage de Pontailiac : construction d'un local pour le club de surf et d'un poste de secours sous la forme d'un bâtiment "clé en main" – attribution du marché négocié
- 6. Rénovation de la salle des arts martiaux "Timy" – boulevard de la Marne – approbation de l'avant-projet détaillé
- 7. Décision modificative de crédits n°9/2007
- 8. Attribution de subventions
- 9. Réalisation d'un emprunt de 10 000 000 € auprès de la caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes
- 10. Budget primitif 2008
- Questions diverses



Le Maire,

Henri LE GUEUT